

ASSEMBLÉE NATIONALE

6 décembre 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1587)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 394

présenté par

M. Baupin, Mme Abeille, M. Molac, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi,
Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère,
Mme Massonneau, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE 31

Au début de l'alinéa 51, supprimer les mots :

« Contribution à la ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

La « contribution » à la transition énergétique ne saurait être considérée comme une compétence. Aussi cet amendement propose de supprimer la mention de « contribution », et de fait de confier à la métropole une compétence, exercée de plein droit, en matière de « transition énergétique ».